

# Formation continue Des Accueillants Familiaux



2 journées de 07h00 soit 14h00

**Brigitte JEANSON**  
[brigitte.jeanson@irtasca.fr](mailto:brigitte.jeanson@irtasca.fr)  
**SEPTEMBRE 2021**

## Fiche synthétique

### Problématique

Face à l'allongement constant de l'espérance de vie qui ne cesse de confronter la société et les professionnels du médico-social à des limites d'accueil et de prise en charge, les accueillants familiaux sont de plus en plus sollicités. Ces professionnels doivent apporter un accompagnement adapté aux besoins des personnes quels que soient les pathologies dues au vieillissement. La formation de ces professionnels constitue une aide nécessaire pour construire un accompagnement bien traitant et pour favoriser l'intégration de la personne dans la famille d'accueil.

### Public et pré-requis

- ▶ Public : Accueillants familiaux
- ▶ Pré-requis : Aucun.

### Objectifs de la formation

- ▶ Connaître les personnes à accueillir et leurs besoins fondamentaux.
- ▶ Accueillir et intégrer la personne âgée et/ou handicapée.
- ▶ Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales.
- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques qui régissent l'accueil familial : agrément et contrat d'accueil.
- ▶ Comprendre les enjeux de la contractualisation avec l'accueilli (étude des termes du contrat).
- ▶ Savoir situer son intervention dans le cadre posé par le Conseil départemental (respect des obligations conditionnant l'agrément).

### Durée et calendrier

2 journées de 07h00 soit 14h00.  
2 sessions par an - Semestre 2 2021 – Semestre 2 2022

### Contenus

- ❖ Cadre légal de l'accueil familial : le contrat d'accueil (droits et devoirs des parties).
- ❖ Cadre légal de l'agrément : obtention, suspension et retrait.
- ❖ Responsabilité dans le cadre de l'accueil familial (accueillant, accueilli et Conseil départemental)
- ❖ Approche sociologique et psychologique du vieillissement.
- ❖ Les besoins fondamentaux de la personne âgée.
- ❖ Effets du vieillissement dans le cadre de pathologies spécifiques liés au « grand-âge » (les troubles psychiques, les troubles du comportement, maladie d'Alzheimer, Huntington, Parkinson.)
- ❖ Les conséquences du vieillissement sur vie sociale, familiale et psychique de la personne âgée.
- ❖ Les enjeux de l'accompagnement de la personne âgée : la place de la personne accueillie, sa participation à la vie familiale, les interactions au quotidien avec la famille et les autres personnes accueillies.

### Méthodes pédagogiques

- ▶ Des apports théoriques en lien avec la pratique.
- ▶ Des supports pédagogiques remis aux stagiaires.
- ▶ Des ateliers de mise en pratique au travers d'études de cas.

### Une évaluation

Modalités d'évaluation finale : *Bilan de la formation lors de la dernière demi-journée de formation.*

- ▶ Evaluation finale des connaissances acquises et de la qualité de la formation sous forme de questionnaires individuels, complétés par les stagiaires.
- ▶ Bilan oral final en présence du commanditaire s'il le souhaite, en fin de dernière journée de formation.
- ▶ Bilan final écrit transmis au commanditaire à l'issue de la formation comprenant : compilation des questionnaires individuels, restitution du bilan oral et analyse.

### Equipe pédagogique

- ▶ Simone FOND – Responsable de la formation : un contact permanent, une coordination, un fil rouge.
- ▶ Formateurs permanents et vacataires de l'IRTS CA.
- ▶ Véronique PERDEREAU - Assistante pédagogique.

## Présentation détaillée de la formation

### I/PRESENTATION GLOBALE DE LA FORMATION

L'accueil familial est une « formule » qui permet tant à des personnes âgées qu'handicapées (voire les deux), de trouver une solution intermédiaire entre, d'une part, rester à domicile et, d'autre part, être accueillies en institutions.

Le législateur indique clairement que cette proposition « constitue une réponse adaptée, parmi la palette des réponses offertes aux personnes âgées ou handicapées qui ne désirent plus ou ne peuvent plus, en raison de leur perte d'autonomie ou de handicap, demeurer à leur domicile ». Elle leur permet de bénéficier d'un mode d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement » (préambule au contrat type d'accueil à titre onéreux, annexe 3-8 du code de l'action sociale et des familles).

Selon l'INSEE<sup>1</sup>, les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui. Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1.4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060. Par ailleurs, 8 % des personnes âgées de plus de 60 ans sont dépendantes.

Aussi, la formation de professionnels pouvant accueillir dans de bonnes conditions les personnes âgées et/ou handicapées qui le souhaitent doit permettre d'apporter toutes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires. Le droit fait partie desdits apports tant au niveau des conditions réglementaires liées à l'agrément qu'au niveau du contenu du contrat d'accueil liant les parties. Des considérations juridiques ayant trait au droit de la responsabilité permettront de mieux appréhender l'ensemble des risques inhérents à cette profession et la manière de s'en prémunir efficacement.

Face à l'allongement constant de l'espérance de vie qui ne cesse de confronter la société et les professionnels du médico-social à des limites d'accueil et de prise en charge, la formation de professionnels apparaît de plus en plus comme un moyen important de garantir aux personnes âgées et/ou handicapées un accueil adapté à leurs besoins et bientraitant. En raison des spécificités de ce public, une attention toute particulière sera portée à la compréhension et au repérage des troubles psychiques et des différentes pathologies liées au vieillissement afin d'adapter au mieux l'accompagnement de ce public et de prévenir les situations de mise en danger de la personne et gérer les situations de conflits et les risques de maltraitance qui peuvent en découler. De ce point de vue, l'accueillant familial devra être sensible aux enjeux de la sécurité et du bien-être de la personne accueillie et favoriser son intégration et sa participation dans la famille d'accueil.

Des apports professionnels mettront en lumière l'observation, l'écoute, la communication et la prise de recul dans l'accompagnement au quotidien.

<sup>1</sup> Données consultable sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-veillissement/article/les-chiffres-cles>

## II/ PUBLIC CONCERNE

Accueillants familiaux.

## III/ PRE-REQUIS

Aucun.

## IV/ OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Connaître les personnes à accueillir et leurs besoins fondamentaux.
- ▶ Accueillir et intégrer la personne âgée et/ou handicapée.
- ▶ Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales.
- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques qui régissent l'accueil familial : agrément et contrat d'accueil.
- ▶ Comprendre les enjeux de la contractualisation avec l'accueilli (étude des termes du contrat).
- ▶ Savoir situer son intervention dans le cadre posé par le Conseil départemental (respect des obligations conditionnant l'agrément).

## V/ PROGRAMMATION ET CONTENUS

CALENDRIER	CONTENUS	INTERVENANT PRESENTI
<b>JOUR 1</b> <b>09h00-12h30</b> <b>13h30-17h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Cadre légal de l'accueil familial : le contrat d'accueil (droits et devoirs des parties).</li> <li>❖ Cadre légal de l'agrément : obtention, suspension et retrait.</li> <li>❖ Responsabilité dans le cadre de l'accueil familial (accueillant, accueilli et Conseil départemental).</li> </ul>	Michel BOUDJEMAÏ
<b>JOUR 2</b> <b>09h00-12h30</b> <b>13h30-17h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Approche sociologique et psychologique du vieillissement.</li> <li>❖ Les besoins fondamentaux de la personne âgée.</li> <li>❖ Effets du vieillissement dans le cadre de pathologies spécifiques liés au « grand-âge » (les troubles psychiques, les troubles du comportement, maladie d'Alzheimer, Huntington, Parkinson.)</li> <li>❖ Les conséquences du vieillissement sur vie sociale, familiale et psychique de la personne âgée.</li> <li>❖ Les enjeux de l'accompagnement de la personne âgée : la place de la personne accueillie, sa participation à la vie familiale, les interactions au quotidien avec la famille et les autres personnes accueillies.</li> </ul> <p>16h00 : Bilan de la formation</p>	Intervenant spécialisé à définir.

## VI/ METHODES PEDAGOGIQUES

---

- Apports théoriques
- Ateliers
- Echanges d'expériences / Etudes de cas
- Mises en situation

Cette formation est construite autour d'apports théoriques et de présentation d'expériences, tant de la part des intervenants que des participants à la formation. Les intervenants sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et intervention professionnelle.

### **Cette session de formation relève de deux catégories :**

- L'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances.
- L'adaptation et le développement des compétences.

Les modalités pédagogiques s'inscriront dans une dynamique de pédagogie participative : il s'agira de partir des expériences et des besoins des participants. Cette démarche pédagogique est dite inductive. La démarche inductive permet, en partant de la problématisation des situations professionnelles :

### **Pour l'organisme de formation :**

- De construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des participants.
- De construire des propositions d'analyse pratiques et théoriques au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.

### **Pour les participants à la formation :**

- De permettre à chacun de poser les principes d'une intervention éthique et bienveillante.
- De s'enrichir des pratiques des participants et de l'intervenant.
- D'analyser leur implication dans des situations problématiques (travail sur les affects et les représentations, analyse des enjeux et des résonances à l'œuvre dans certaines situations).
- D'élaborer individuellement et collectivement des expérimentations d'intervention propice à une dynamique de changement.

## VII/ SUPPORTS PEDAGOGIQUES

---

Un dossier sera remis aux participants ainsi que tout support pédagogique jugé utile par l'intervenant.

## VIII/ EVALUATION DE LA FORMATION

---

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS Champagne-Ardenne pour toute formation. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ▶ Auto-positionnement en début de formation s'appuyant sur un tour de table.
- ▶ Débriefing par chaque intervenant avec les stagiaires en vue de réajustement.
- ▶ Prise en compte des critiques et suggestions.

Modalités d'évaluation finale :

*Bilan de la formation lors de la dernière demi-journée de formation.*

- ▶ Evaluation finale des connaissances acquises et de la qualité de la formation sous forme de questionnaires individuels, complétés par les stagiaires.
- ▶ Bilan oral final en présence du commanditaire s'il le souhaite, en fin de dernière journée de formation.
- ▶ Bilan final écrit transmis au commanditaire à l'issue de la formation comprenant : compilation des questionnaires individuels, restitution du bilan oral et analyse.

## IX/ ORGANISATION DE LA FORMATION

---

**Effectif** : Groupe de 12 à 15 participants.

**Durée** : 2 journées de 07h00 soit 14h00.

**Calendrier** : 2 sessions par an - Semestre 2 2021 – Semestre 1 2022

## X/ EQUIPE PEDAGOGIQUE

---

◇ **Responsables :**

- **Simone FOND** - Directrice de la pédagogie et des formations.

◇ **Intervenants presentis :**

- **Michel BOUDJEMAÏ** - Cadre pédagogique IRTS CA –Docteur en Droit.
- **Un intervenant à définir**

◇ **Assistante de formation** : Véronique PERDEREAU

## XI/ COÛT DE LA FORMATION

---

Coût horaire individuel en inter : 20,00 €

En intra : sur devis.

## XII/ IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

---

Nom de l'organisme : Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne

Directeur général : Stéphane FOURNAL

Direction du service : Simone FOND - Directrice de la pédagogie et des formations.

Date de création : 16.01.1991

Nature juridique : Association de loi 1901

Numéro de déclaration d'activité : 21-51-00158-51

Adresse : 8 rue Joliot Curie - 51100 REIMS

Tel : 03.26.06.82.47

Fax : 03 26 06 29 64



Contacts :

Brigitte JEANSON [brigitte.jeanson@irtsca.fr](mailto:brigitte.jeanson@irtsca.fr)

Véronique PERDEREAU [veronique.perdereau@irtsca.fr](mailto:veronique.perdereau@irtsca.fr)

Site internet : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/irtsca>

Twitter : [www.twitter.com/irtsca](http://www.twitter.com/irtsca)

Linkedin : <https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne>

Youtube : [www.bit.ly/youtube-irtsca](http://www.bit.ly/youtube-irtsca)

Newsletter IRTSCA : <https://irtsca.fr/inscription-newsletter-irtsca/>



**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 Reims - Tél. 03 26 06 22 88 - Fax 03 26 06 82 56 - [contact@irtsca.fr](mailto:contact@irtsca.fr) - [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

[in](https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne) [linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne) [f](https://www.facebook.com/irtsca) [@irtsca](https://www.facebook.com/irtsca) + [@internationalirtsca](https://www.facebook.com/internationalirtsca) [t](https://www.instagram.com/irtsca) [@irtsca](https://www.instagram.com/irtsca)